

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 14 avril mars 2020, à 19h35 en visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence, Ms Gérard Grenier, maire, Patrick Bacon, Gérard Ruel et Alain Fradette, conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé et Chantale Gagné et Valérie Simard, conseillères. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence Mme Karine Dostie, directrice générale / secrétaire-trésorière. Elle agira à titre de secrétaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours :

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h35 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Karine Dostie, directrice générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

## **2020-04-050 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gérard Ruel et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour en laissant l'article divers ouvert.

**ADOPTÉ**

## **2020-04-051 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2020**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020, tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

## **2020-04-052 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'accepter les listes et d'autoriser le paiement des comptes selon le bordereau suivant :

### 1. Comptes payés :

Journal des achats au 31 mars 2020	112372.17 \$
Rapport mensuel des salaires	25713.76 \$
Total des comptes payés :	<u>138085.93 \$</u>

### 2. Comptes à payer :

Analyse des comptes à payer au 31 mars 2020	173357.19 \$
Factures ajoutées au bordereau	- \$
Total des comptes à payer :	<u>173357.19 \$</u>

3. Le total des comptes est de : 311443.12 \$

Chacun des membres du conseil a reçu une copie détaillée de la liste des comptes.

**ADOPTÉ**

**2020-04-053 EXVACATIONS LÉON CHOUINARD – DÉCOMPTE #1 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE PARC PARENT**

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement résolu de procéder au versement du décompte #1 au montant de 58 123.31 \$ à l'entreprise Excavations Léon Chouinard dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable du Parc Parent.

**ADOPTÉ**

**2020-04-054 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – CHEMIN DU LAC-LUNETTE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-au-Saumon désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-au-Saumon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-au-Saumon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux,

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉ**

**2020-04-055 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – RUISSEAU DU ROSAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide Projets Particuliers d'Amélioration (PPA);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-au-Saumon désire déposer une demande d'aide financière d'un montant de 43 000\$ pour la réfection du Ruisseau du Rosaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-au-Saumon confirme son engagement à payer sa part des coûts pour l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu :

1. De déposer une demande à Monsieur Pascal Bérubé, Député de la circonscription Matane-Matapédia afin d'obtenir une aide financière à l'aide du programme d'aide à la voirie locale – sous-volet, projets particuliers d'amélioration (PPA).
2. Autorise le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia à effectuer le suivi de l'aide financière.

3. Autorise Mme Karine Dostie, directrice générale à signer tous les documents en lien avec la demande d'aide financière.

**ADOPTÉ**

**2020-04-056 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – COVID-19**

CONSIDÉRANT que le gouvernement a décrété l'état d'urgence sanitaire en lien avec le coronavirus (COVID-19) et qu'il impose à la population des mesures de confinement;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire respecter les normes sanitaires exigées par le gouvernement et de protéger la population et ses employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu que le bureau municipal soit fermé à la population jusqu'à ce que le gouvernement décrète qu'il est sécuritaire de redonner l'accès au public.

**ADOPTÉ**

**2020-04-057 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 195-2020 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 193-2019 IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES SPÉCIALES ET DES TARIFS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Patrick Bacon, conseiller, qu'il soit adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 195-2020 modifiant le règlement 193-2019 concernant l'imposition de la taxe foncière générale, des taxes spéciales et des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles.

**ADOPTÉ**

**2020-04-058 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 195-2020 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 193-2019 IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES TAXES SPÉCIALES ET DES TARIFS POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

Il est, par la présente, déposé par Mme Valérie Simard, conseillère, le projet du règlement numéro 195-2020 modifiant le règlement 193-2019 concernant l'imposition de la taxe foncière générale, des taxes spéciales et des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles.

**ADOPTÉ**

**2020-04-059 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 193-2019 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due est fixé à 16% par année;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la municipalité de Lac-au-Saumon à décréter par résolution au taux différent que celui prévu par règlement;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la Municipalité de Lac-au-Saumon désire venir en aide à ces contribuables en annulant le taux d'intérêt applicable pour le versement du 31 mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu que le taux d'intérêt applicable pour le versement du 31 mars 2020 soit annulé jusqu'au 30 avril 2020.

## ADOPTÉ

### **2020-04-060 MODIFICATION TEMPORAIRE DE L'INTERDICTION DE CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS RANG DIDER, RANG DES ACADIENS ET RANG DES PIONNIERS**

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon procédera à des travaux de réfection de la route et de la rue de l'Église;
- CONSIDÉRANT que les travaux se réaliseront au cours de l'année 2020;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon désire réduire le transport de véhicules lourds à l'intérieur du secteur urbain;
- CONSIDÉRANT que plusieurs interdictions de circuler empêchent les véhicules de se rendre sur les lieux du chantier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu :

1. Que la zone d'interdiction de circulation des véhicules lourds du rang Didier soit déplacée à l'ouest de l'accès au rang des Pionniers, permettant ainsi les camions de circuler dans le rang Didier à partir de la rue St-Edmond.
2. De retirer complètement l'interdiction de circuler sur la partie ouest du rang des Acadiens et du rang des Pionniers;
3. Que toutes ses modifications soient permises seulement pour la durée des travaux.

## ADOPTÉ

### **2020-04-061 CONCERNANT L'IMPACT DE L'APPLICATION D'UN TAUX DE TAXE DISTINCT POUR LES IMMEUBLES FORESTIERS SOUS AMÉNAGEMENT – PROJET DE LOI 48 INTITULÉ LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE TAXES POUR LES TRAVAUX ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

- CONSIDÉRANT que le projet de Loi 48 intitulé *Loi visant à contrôler le coût de la taxe foncière et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole* prévoit également l'introduction d'une nouvelle catégorie d'immeubles et d'un nouveau taux d'imposition de la taxe foncière pour les immeubles forestiers sous aménagement;
- CONSIDÉRANT que l'article 21 du projet de la Loi 48 prévoit qu'un conseil municipal peut imposer un taux particulier pour ces immeubles «qui doit être égal ou inférieur au taux de base et qui ne peut être inférieure à 66.6 % de ce taux»;
- CONSIDÉRANT que les données fournies par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent indiquent qu'une proportion de l'ordre de 80 %, des immeubles forestiers de la MRC de La Matapédia sont sous aménagement, donc admissibles à un taux réduit de taxation foncière;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-au-Saumon a évalué l'impact sur la fiscalité municipale de l'application d'un taux de taxe foncière particulier pour les immeubles forestiers sous aménagement;
- CONSIDÉRANT que cette évaluation a permis de constater que plus la proportion de l'évaluation des immeubles forestiers sous aménagement est grande dans une municipalité, plus l'impact de l'application d'un taux de taxation réduit pour cette catégorie d'immeuble est important sur la fiscalité municipale de cette municipalité;
- CONSIDÉRANT que toute mesure qui permet de réduire les taxes à payer d'une catégorie de contribuables implique inévitablement que la municipalité doive taxer les autres catégories de contribuables (résidentiel, commercial, agricole, etc.) pour obtenir les mêmes revenus requis par son budget;
- CONSIDÉRANT que les propriétaires d'immeubles forestiers qui effectuent des travaux d'aménagement de leur boisé peuvent déjà bénéficier du remboursement à la hauteur de 85 % de leurs taxes foncières via un programme du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que c'est le Gouvernement du Québec qui réaliserait des économies de son programme si les municipalités mettaient en place un taux de taxation pour les immeubles forestiers, et ce au détriment des autres catégories de contribuables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Fradette et unanimement résolu :

1. Que le conseil de la Municipalité de Lac-au-Saumon manifeste son désaccord à l'égard du projet de la Loi 48 concernant l'introduction d'un taux réduit de taxation foncière pour les immeubles forestiers sous aménagement pour les motifs mentionnés au préambule de la présente résolution qui en fait partie intégrante.
2. Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :
  - M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
  - M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
  - M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia;
  - M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;
  - M. Maurice Veilleux, président du Syndicat des producteurs forestiers du Bas-St-Laurent;
  - M. Gilbert Marquis, président de l'Union des producteurs agricoles du Bas-St-Laurent;
  - Toutes les municipalités de la MRC de La Matapédia.

#### ADOPTÉ

**2020-04-062      REPORT DE LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2020 – ABROGATION DE LA LISTE TRANSMISE À LA MRC DES IMMEUBLES À METTRE EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2020**

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement du Québec dans le cadre de la pandémie du Coronavirus (COVID-19);

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-014, du 2 avril 2020, à l'effet que toute vente d'un immeuble à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires soit reportée après la fin de l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté la résolution numéro CM 2020-072 à l'effet de demander chacune des municipalités de la MRC d'abroger la liste transmise des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020, faisant en sorte de reporter la vente desdits immeubles en 2021, s'ils représentent encore des comptes en arriérés;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Lac-au-Saumon partage l'avis de la MRC de La Matapédia à l'effet qu'il est inapproprié de poursuivre le processus de vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, où les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux sont en mode d'accorder des allègements pour le paiement des impôts et des taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Lac-au-Saumon abroge la liste transmise à la MRC de La Matapédia des propriétés à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes pour l'année 2020, faisant en sorte de reporter la vente desdits immeubles en 2021, s'ils représentent encore des comptes en arriérés.

#### ADOPTÉ

**MANDAT – MRC DE LA MATAPÉDIA – MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE – POULLAILLERS**

Point reporté à une séance ultérieure

**2020-04-063 ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-AU-SAUMON**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver les états financiers au 31 décembre 2018 de l'office municipal d'habitation de Lac-au-Saumon.

**ADOPTÉ**

**2020-04-064 BUDGET 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé et unanimement résolu d'accepter le budget 2019 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Lac-au-Saumon qui stipule que la contribution de la municipalité sera de quatre mille deux cent cinquante-cinq dollars (4 255 \$).

**ADOPTÉ**

**2020-04-065 BUDGET 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter le budget 2020 de la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Lac-au-Saumon qui stipule que la contribution de la municipalité sera de deux mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars (2 395 \$).

**ADOPTÉ**

**2020-04-066 IMPLANTATION D'UNE RUCHE D'ART – BIBLIOTHÈQUE BERTRAND B.-LEBLANC**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu de soutenir Mme Caroline Pelletier, responsable de la bibliothèque, ainsi que son équipe dans l'implantation d'une Ruche d'Art à l'intérieur de la bibliothèque Bertrand B. Leblanc.

**ADOPTÉ**

**2020-04-067 VÉLOROUTE DESJARDINS – TRAVAUX D'ENTRETIEN**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'autoriser la Véloroute Desjardins de La Matapédia à ce qui suit :

- 1- d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage des panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte ou autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 2- d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer le nettoyage régulier des accotements de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 3- d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-contractants à effectuer la réparation d'accotements asphaltés (incluant le scellement de fissures) et la stabilisation de fossé le long de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 4- d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins à réaliser le traçage de symboles de vélo à l'aide de peinture blanche afin d'indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la route du rang Didier et de la route du rang A;
- 5- d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-contractants à retracer les lignes blanches en bordure des accotements asphaltés le long de la route rang Didier et de la route du rang A.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE DE DON – FONDATION DU REIN**

Point annulé

**DIVERS**

**RAPPORT DES COMITÉS**

**2020-04-068      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé de lever la séance. Il est 21 h 26.

**ADOPTÉ**

---

Gérard Grenier  
Maire

---

Karine Dostie, DMA  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*<sup>1</sup>Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*